

CONDITIONS GÉNÉRALES DU GÎTE

Article 1

Le week-end commence le vendredi à 15h et se termine le dimanche soir ou lundi matin 10h (1 nuit de charges supplémentaires dans le cas d'un départ le lundi matin).

Article 2 – Réservation

- ✿ Lors de la réservation, nous vous envoyons un contrat de location et vous demandons de verser un acompte de 50 % de la location. Vous pourrez retourner ce contrat complété et signé par mail ou courrier postal. Une confirmation de votre réservation vous sera envoyée dès réception du contrat et de l'acompte.
- ✿ Une réservation sera donc ferme lorsque le paiement de l'acompte aura eu lieu. Mais la réservation est annulée si le paiement de l'acompte ne nous est pas parvenu endéans les 8 jours.
- ✿ Le solde de la location est à verser 1 mois avant le début du séjour.

Article 3 – Annulation

En cas de renonciation à la réservation pour quelque motif que ce soit, les frais suivants sont portés en compte :

- ✿ De la date de réservation à 60 jours avant le début du séjour : 50 % du montant de la location.
- ✿ Dans les 59 derniers jours : 100 % de la location.

En cas de relocation il sera possible de restitué les versements anticipés.

Un écourtement du séjour du fait du locataire ne donne pas droit à un remboursement.

Article 4 – Assurances

- ✿ Le locataire doit être couvert en RC locative pour les dégâts qu'il pourrait occasionner à l'immeuble et aux meubles loués.
- ✿ Le locataire déclare, être couvert pour de tels risques par son assurance incendie personnelle.
- ✿ Le locataire s'engage à souscrire un contrat couvrant ce risque .
- ✿ Assurance Responsabilité Civile Familiale (vie privée)
- ✿ Le locataire est couvert par une assurance Responsabilité Civile Familiale (Vie privée)
- ✿ Nous vous conseillons de souscrire auprès de votre assureur une assurance annulation.
- ✿ Le propriétaire décline toute responsabilité pour les dégâts, pertes ou vols des biens personnels apportés par le locataire ou les personnes qui l'accompagnent.

Article 5 – Inventaire

- ✿ Le logement est prévu pour un nombre de personnes correspondant au nombre de lits.
- ✿ L'occupant ne pourra introduire aucun animal dans les locaux sans l'accord du propriétaire.
- ✿ Il s'engage à couvrir les matelas de draps housse, les oreillers de taies, et les couettes de housses de couette. S'il utilise un sac de couchage, il s'engage à recouvrir néanmoins le matelas et l'oreiller de drap et de taie.
- ✿ Il est convenu qu'un inventaire des lieux loués, mobilier, matériel, aura lieu lors de l'entrée en jouissance et lors du départ du locataire. Toute perte ou dégât ainsi que le non-respect des lieux (coup dans le mur, tâche et inscription irréversible) donneront droit à une indemnisation. Toute anomalie doit être signalée au bailleur, au plus tard à 10h, le lendemain du jour de l'arrivée.
- ✿ Le locataire s'engage à occuper les lieux en bon père de famille.

Article 6 - Réclamations

Toute réclamation doit être envoyée au bailleur par lettre recommandée dans un délai de 8 jours après la fin du séjour. Les pièces justificatives doivent être jointes.